

ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS : GÉNÉALOGIE

L'école en partenariat avec l'Espace Culturel et de Loisirs a initié les élèves de CE2, CM1, CM2 à la généalogie. Nous avons fait deux séances où je leur ai expliqué les différents actes, les générations, l'importance d'archives, des photos. Je leur ai également montré les différents arbres (ascendants, descendants) qu'ils pouvaient faire. Ils ont découvert les métiers, les modes de vie de leurs ancêtres et les questions furent nombreuses. Fort de ces informations, ils ont commencé les recherches pour retrouver dates, lieux et métiers. La deuxième partie fût consacrée à la construction de leur arbre personnel. Celui-ci est prévu pour 5 générations, les élèves ont rempli les 4 premières. Mais d'après mes informations la cinquième serait déjà bien avancée, des passions seraient-elles en train de naître !!!

Merci à Agathe de m'avoir accueilli, ainsi qu'aux parents et grands-parents qui ont volontiers donné les renseignements.

Merci aux enfants pour leur écoute et leur travail

Hubert BAGUELIN



C'est avec un grand plaisir que j'ai reçu un petit mot des élèves.

"Merci Hubert, nous avons adoré partager ton intervention et faire des recherches à propos de nos familles. C'était génial !"

2^{ème} ÉDITION DE L'OPÉRATION 10 000 PLANTS !

Le Cotentin, la Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM) avec les associations locales de boisement et la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie (CRAN), organisent conjointement l'opération "Commande groupée d'ARBRES et d'arbustes", 10 000 arbres. L'action consiste à organiser une commande groupée de plants d'arbres d'essences bocagères pour permettre à tous de participer au maintien des paysages bocagers favorisant la biodiversité et faisant la spécificité du territoire.

En 2022, 11 500 plants ont été distribués sur le territoire, soit 11,5 km de haies replantés !

Fort du succès de sa première édition, l'opération est reconduite pour l'année 2023.

=> 10 000 plants disponibles à 0,70 €

Le Cotentin apporte une aide d'un euro sur les 10 000 premiers plants commandés permettant aux particuliers ou aux exploitants de bénéficier de plants à 0,70 € ! Au-delà, chaque plant sera au tarif de 1,70 €.

Les commandes sont possibles par multiple de 5 et à partir de 20 plants au total.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour compléter le bon de commande et recevoir vos plants cet hiver.

> **Plus d'information :**

https://lecotentin.fr/2eme-edition-de-loperation-10-000-plants?fbclid=IwAR083nfJmRRYbJx3v7xXbLL54NsSUZEmefMzDPQzFZ1_66JNYXxak0qkKbA

> **Contact :**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Service Boisement de l'agglomération

Tel : 06.58.69.45.69

Mail : commande_arbres@normandie.chambagri.fr



11 juin	=>	Vide grenier et concours de pétanque, terrain Houguette + tournoi de foot stade
23 juin	=>	Portes ouvertes, école
24/25 juin	=>	Exposition de l'espace culturel et de loisirs

Manifestations à venir

BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 67

MAI 2023

✓ Le Mot du Maire
✓ Informations diverses

Page 1
Page 2 à page 8

Le mot du maire

Le mois de mai a toujours un côté festif, les nombreux jours fériés y sont pour beaucoup, les week-ends rallongés permettent aux familles de se retrouver et de prévoir les grandes vacances.

Ça fait du bien de mettre aux oubliettes les 3 années précédentes et de regarder l'avenir avec envie.

Les confinements, les pass sanitaires, les vaccins, les experts de tout poil, je peine à m'en souvenir.

Vous l'aurez compris, je ne parle pas de politique, ce sujet qui divise pour mieux régner.

A Bretteville, comme dans toutes les petites communes, nous faisons face, dans la gestion des affaires municipales, aux mêmes problématiques que la population.

Tout coûte plus cher, les délais s'allongent pour la réalisation de projets, les couches administratives se rajoutent dans le cadre de la simplification.

Vous l'aurez compris, je ne parle pas de l'urbanisme, ce sujet élaboré et piloté par des gens hors sol.

Et avec le printemps qui augure l'été, la pousse anarchique de végétaux le long des routes et au pied de chaque mur est bien exubérante. L'entretien sera fait par nos services là où ça nous incombe, en retardant les fauchages et en les limitant nous protégeons la faune et la flore. Que chacun, tel le colibri fasse sa part et tout ira bien.

Je constate, encore une fois, que certaines personnes « empruntent à long terme » nos panneaux de limitation de vitesse et d'interdiction de stationner sur le territoire, comme lors de la mise en place de déviations pour les travaux sur le perré de la plage. C'est juste une question de sécurité.

La collecte des déchets se passe globalement bien. Il faut juste continuer de mettre en place les élastiques pour verrouiller les couvercles. Pour rappel une poubelle avec couvercle mal fermé ou débordante n'est pas collectée. Les containers « verres » sont les seuls restés en place pour l'apport volontaire, en aucun cas ils ne doivent être remplis par des sacs de déchets recyclables, je l'ai pourtant constaté chemin des fosses à terre !

Vous l'aurez compris, je parle de civisme, sans lequel la vie en société ne peut être paisible.

Dans ces temps difficiles Bretteville n'est pas épargné, la douceur d'y vivre atténuée peut-être les sentiments moroses et anxieux dont souffre notre société.

Si humblement l'équipe municipale contribue à ce bon état d'esprit alors nous continuerons à travailler dans l'intérêt collectif.

Jean-Paul MAZE

Horaires de la Mairie :

Lundi, jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Site internet : www.bretteville50110.fr

Facebook : Mairie de Bretteville – 50110

Panneau Pocket : Bretteville



URGENCES ÉLECTRICITÉ (EDF)

09.72.67.50.50

URGENCES GAZ

08.00.47.33.33



URGENCES/ASTREINTES EAU

02.33.08.26.87 ou 02.33.08.27.06

En dehors des heures d'ouverture : 06.29.92.74.67



Les inscriptions scolaires pour l'année 2023-2024 sont ouvertes !

1. Dès à présent, vous pouvez vous rendre en **mairie** (aux heures d'ouverture) pour inscrire votre enfant.

Documents à fournir : livret de famille, carnet de santé et justificatif de domicile.

2. Contacter l'**école** par mail (ce.0501604x@ac-normandie.fr) ou téléphone (02.33.88.78.22) pour prendre RDV et finaliser l'admission.

3. Venir découvrir les locaux et rencontrer toute l'équipe enseignante lors des **portes ouvertes** du vendredi 23 juin.

PORTES OUVERTES
de l'école primaire
De BRETTEVILLE

**Le vendredi 23 juin
de 17h45 à 18h45**

**Venez visiter les classes
Rencontrer l'équipe enseignante**

école de Bretteville en Saire

NOUVEAUX VÉLOS POUR LES MATERNELLES

Acquisition de nouveaux vélos pour la classe de maternelle (en remplacement des anciens), suite à la décision du conseil municipal en date du 13 avril 2023.



Les enfants de la classe maternelle
Lundi 22 Mai
à M^{re} le Maire, les élus et le personnel municipal

Bonjour,

Nous vous écrivons une lettre pour vous remercier pour les achats et les travaux réalisés dans notre école. Cela nous a fait très plaisir ! Nous ferons très attention au matériel.

Au revoir et à bientôt.
Les enfants et leur maîtresse Karine

LUCAS
Jérôme
Nora
HONORÉ
LUCAS
LUIE
Louise
Blanche
GRÉGOIRE
LOGHAN
JULIETTE
VICTOIRE
ANATOLE
GUSTAVE
EMILIE
UGO
SOLAL
LISE
NORNA
LOLA
CAPUCINE
OWEN
SYNAYA
LOGAN

LA NOUVELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE À LA CHARGE DES PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER

**Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ?
D'une résidence secondaire ?
D'un bien locatif ?**

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via **Gérer mes biens immobiliers** sur impots.gouv.fr*

A compter de 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables.

Cependant, la taxe d'habitation demeure applicable pour les résidences secondaires, ainsi que pour les locaux vacants.

Pour permettre à l'administration fiscale d'identifier quel bien constitue une résidence principale, et quel bien constitue une résidence secondaire ou un logement vacant, les propriétaires doivent déclarer, **avant le 1er juillet de chaque année, diverses informations sur leur bien immobilier.**

Cette obligation déclarative s'applique aux propriétaires, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales.

Pour les années à venir, cette obligation déclarative devra être respectée en cas de changement de situation.

Comment je déclare ? Sur le site impots.gouv.fr

Si vous êtes un particulier : Connectez-vous sur : votre espace particulier > Gérer mes biens immobiliers.

Si vous êtes un professionnel : Rendez-vous sur : votre espace professionnel > Démarches > Gérer mes biens immobiliers.

Dès que vous accédez au parcours déclaratif, une bulle informative « déclaration attendue » est affichée au-dessus de chaque bien immobilier.

En cas d'inexactitude ou d'omission, il convient de corriger la déclaration et de mentionner les informations à jour. L'article 1418 du Code Général des impôts précise que si un propriétaire d'un bien immobilier ne dispose pas d'un accès internet, il devra alors utiliser un autre moyen mis à disposition par l'administration fiscale.

Si vous ne déposez pas la déclaration d'occupation dans les délais, ou en cas d'erreur ou d'omission, vous vous exposez à une amende d'un montant forfaitaire de 150 euros par bien. A noter par ailleurs que si une déclaration complète n'est pas déposée en temps et en heure, cela pourrait (le cas échéant) servir de prétexte au déclenchement d'un contrôle.

CAP COTENTIN

Ligne régulière C

Libre de franchir le cap

Cap Cotentin
sur la commune de Bretteville

- > 1 ligne régulière : arrêt La Plage
- > Cap à la demande, transport de proximité :
- Du lundi au samedi de 7h à 19h
- 2 points d'arrêt : Hameau Chandeleur / La Montoux
- > Point de vente le plus proche : Tabac Le Rô de la Mé. 5 rue Roger Lucas, 50110 Tourlaville

pour 1€ le voyage*
1.50€ à bord

capcotentin.fr

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Avec le retour des beaux jours, il est important de rappeler les règles de vie concernant le brûlage des déchets verts, l'utilisation des outils de jardinage et de bricolage. La loi française interdit dorénavant, à n'importe quel moment de l'année, de brûler ses déchets verts, même sur un terrain privé. Pour s'en débarrasser, il est possible de les déposer en déchèterie ou de les broyer.

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage sont quant à eux, soumis à certains horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. **La Mairie invite chacun à respecter la réglementation et surtout à respecter ses voisins.**

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



ASSOCIATION LA CHESNÉE : RANDONNÉES PÉDESTRES « LES RANDOS RÉTINA » (samedi 13 mai 2023)



CENTRE DE LOISIRS

Retour sur les vacances d'avril 2023.

Pour toutes demandes d'inscription : Jacky au 06.85.19.07.60 ou alshbrettevilleensaire@gmail.com



CHANGEMENT D'ADRESSE LISTE ÉLECTORALE

Si vous déménagez dans une autre commune, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

Vous serez ensuite radié(e) automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part dans votre ancienne commune.

Si vous déménagez au sein de la même commune, vous devez le signaler car cela peut avoir une incidence. Si vous ne le faites pas, vous risquez d'être radié(e) d'office.



FRELONS ASIATIQUES

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, merci de vous rapprocher de la Mairie, en précisant la localisation et en joignant si possible une photo :

- Par téléphone : 02.33.88.78.20

- Par mail : mairie.brettevilleensaire@orange.fr

Afin que nous fassions le signalement en ligne.

Seule la destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la collectivité. La destruction des nids de frelons européens et des nids de guêpes, reste à la charge du propriétaire.



UN JOUR... UN FOOD TRUCK !

**TOUS LES SOIRS
DU 16 JUIN AU 17 SEPTEMBRE**



TERRAIN DE LA HOUQUETTE PLAGE DE BRETTEVILLE

PROGRAMME

● SAMEDI (MIDI):	MANJ & LA	06.62.51.86.10
● SAMEDI (SOIR):	TAÏ SOMMER	07.86.28.50.60
● DIMANCHE (MIDI):	PIGNOT - RÔTISSEUR	06.45.02.06.93
● DIMANCHE (SOIR):	CHEZ BABA	06.26.57.01.38
● LUNDI:	CHEZ FARPHALE	06.63.39.35.08
● MARDI: (JUN/JUILLET)	GRIGNOT'MALIN	06.20.61.04.49
● MARDI: (AOÛT/SEPTEMBRE)	AISSA DÉLICES	07.81.05.84.15
● MERCREDI: (SAUF DU 15 AU 30 AOÛT)	LA FRITE EN NORD	06.70.11.17.18
● MERCREDI: (DU 15 AU 30 AOUT)	CHEZ BABA	06.26.57.01.38
● JEUDI:	MANJ & LA	06.62.51.86.10
● VENDREDI :	DÉLICES AFRO	07.68.57.83.77

LES APRÈS-MIDIS: LE DÉLICE DES GLACES
06.17.53.14.18



VIDE GRENIER & CONCOURS DE PETANQUE

Dimanche 11 Juin 2023

BRETTEVILLE

Organisé par « LA BRETTEVILLAISE »

Vide grenier : Sans réservation / 2.00 € le mètre linéaire.
Accès exposants à partir de 6h00, champ près de la plage.
Concours de pétanques en doublette : à partir de 9h00.
 Un cochon à partager et de nombreux autres lots.
 Inscriptions au 07.89.56.01.44 ou 06.02.09.66.94

EXPO PHOTO PEINTURE

24 et 25 juin



Salle de la Chenevière à Bretteville

Samedi de 14h00 à 18h00

Dimanche de 10h00 à 18h00

Boissons et Crêpes sur place

Espace Culturel et Loisirs
Bretteville